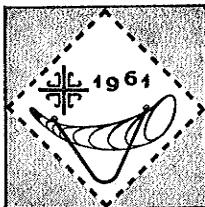


**ECLAIREURS UNIONISTES
DE FRANCE**

Le Malzieu, le **26 Juillet**1961
(Lozère)



CAMP du JUBILÉ

Tél : 66 et 67 le Malzieu

**Le chef de camp du Jubilé
à Monsieur le Maire de
MALZIEU FORAIN**

Monsieur le Maire,

Au nom des Eclaireurs Unionistes de France, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Mouvement fait donation à la commune de MALZIEU FORAIN du Pont installé pendant le camp du Jubilé sur la Truyère, au lieu dit le SOULIER.

Je vous prie de bien vouloir inviter le Conseil Municipal de votre commune à prendre une délibération acceptant cette donation.

Cette délibération devra préciser en outre que les Eclaireurs Unionistes de France seront déchargés de toute responsabilité concernant ce pont à compter de la remise qui en sera faite à votre commune.

Cette remise aura lieu demain, 27 Juillet à 18 heures 30 et je vous prie de bien vouloir y assister, accompagné de votre Conseil Municipal.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du camp du Jubilé

J. C. HESSE

COMMUNE
DE
MALZIEU-FORAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ~~cinquante~~ un le vingt sept juillet
le Conseil municipal de la commune de MALZIEU-FORAIN dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M BOURRIER ALBERT Maire.

OBJET :

ACCEPTATION DE LA
SESSION DE LA PASSE-
RELLE DU SOULIER
CONSTRUITE PAR LES
ECLAIREURS-UNIONISTES

PRESENTS : MM. BOULET MARCELLIN, BOUDON ODILON, COMBES JEAN
COMBES RENE, CHALEIL FRANCOIS, FABRE ISIDORE, PONSONNAILLE
AUGUSTE, NURIT GUILLAUME, JULIEN RAYMOND, SOULIER LOUIS,
TUFFERY JEAN BAPTISTE, VIDAL ALBERT.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : MM. NEANT

M COMBES JEAN a été élu secrétaire.

M. le Président Communique au Conseil Municipal, les termes
de la lettre de M. LE CHEF DE CAMP DU JUBILE, dans laquelle
ce dernier fait connaitre que le Mouvement "ECLAIREURS
UNIONISTES DE FRANCE" fait donation à la Commune de MALZIEU
FORAIN du pont installé pendant le Camp du Jubilé sur la
TRUYERE au lieu dit "LE SOULIER".

Cette passerelle construite par les "ECLAIREURS
UNIONISTES DE FRANCE" à l'occasion de leur cinquantenaire
de leur mouvement a reçu l'agrément du Service des PONTS
ET CHAUSSEES.

En acceptant cette donation la Commune s'engage
a prendre en charge toute responsabilité concernant cet
ouvrage et ce à compter de la remise qui sera faite le
27 Juillet 1961 à 18 heures 30.

M. Le Président invite l'assemblée a délibérer
sur l'acceptation de cette donation, dont il fait ressortir
tous les avantages pour les habitants des hameaux du SOULIER
et CHAZETTE.

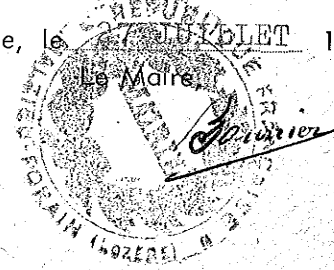
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
à l'unanimité remercie le mouvement "ECLAIREURS UNIONISTES"
et accepte la donation faite à la Commune aux termes de la
lettre de M. Le Chef de Camp du Jubile en date du 26 Juillet
1961.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 JUILLET 1961



Le Maire certifie que .

1*) Le nombre des membres
en exercice est de

2*) La convocation du Con-
seil avait été faite le.....
..... 19....

3*) Le compte rendu de
cette délibération a été af-
fiché à la porte de la Mairie
le..... 19....

Le Maire,